



18 janvier 2007

NDIE

Jeudi 18 janvier 2007

# Morsures de molosses: la contre-attaque s'organise

**PRÉVENTION.** Pour éviter que des cas de morsures de chiens dangereux ne se produisent encore, une nouvelle association veut multiplier les cours préventifs destinés en priorité aux enfants. P.A.M. Lausanne (Prévention des Accidents par Morsures) sera ainsi fondée aujourd'hui. Pierrette Vonnez-Gonin, l'initiatrice de l'association, n'a d'ailleurs pas attendu que la polémique des molosses fasse rage pour agir. Plus de 10 000 petits Romands ont déjà suivi son cours.

A présent, cette bénévoles passe à la vitesse supérieure. Avec son association, Pierrette Vonnez-Gonin entend trouver des bénévoles pour enseigner à plus large échelle les bons réflexes aux écoliers.

Pour Jacques-Henri Penseyres, le vétérinaire cantonal vaudois, cette initiative «est une bonne idée». D'autant que les blessures causées par des canidés ces deux dernières

années sont en recrudescence. «Nous avons recensé 200 cas en 2006 explique-t-il, soit quatre fois plus qu'en 2004.» En attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les chiens, prévue pour mi-2007, le responsable estime que ce genre d'actions privées pourra recevoir un «soutien ponctuel» du canton. **K. K.**

→ Assemblée à 20 h au Restaurant de la Navigation, à Ouchy; info@pam-lausanne.ch.

## Ce qui va changer

L'adoption d'un chien devra être communiquée au service vétérinaire vaudois dans les 6 mois. Ce dernier évaluera les compétences du propriétaire et imposera si besoin est un cours d'éducation canine, voire une interdiction de détention.



Comment agir face à un chien? Une nouvelle association veut s'employer à enseigner les réflexes de base.

M. Rod

## La responsabilité des maîtres sera renforcée

Les détenteurs de chiens dangereux seront responsables des dommages causés par leur canidé, même s'ils les surveillent ou les tiennent en laisse. C'est ce qu'a décidé hier le Conseil fédéral. Le concept sera soumis à consultation. Les propriétaires ne seront pas tenus en outre de prendre une assurance responsabilité civile. Le projet de liste noire a quant à lui été écarté par le gouvernement.